



Divorce et Partage part société SARL

Par **JK84000**, le **03/04/2025** à **16:24**

Bonjour,

Ma femme a créé pendant la durée de notre mariage une société SARL dont elle s'est octroyé 100% des parts avec le statut de gérante. Elle m'a également fait signer une attestation de renonciation à la faculté d'associé.

Cette société a nécessité un apport de capital social de 5500€. L'intégralité de la somme a été débloquée de mon compte épargne salarié. La société fait aujourd'hui un CA de 100 000€/an mais reste à l'équilibre sans bénéfices depuis plusieurs années.

Sachant que nous somme mariés sous la communauté;

>>>>EN CAS DE DIVORCE, la moitié de la valeur de cette société me revient-elle?

>>>>Si oui, comment évaluer une société avec un résultat net de 0€ mais qui permet tout de même de gratifier la gérante de 2500€/mois?

D'avance merci pour vos lumières.

Cordialement

YJK